

Mission Economie Circulaire, Autonomie Alimentaire et Gestion des Déchets

Le **développement de l'économie circulaire, le maintien de l'activité agricole et l'efficacité de la gestion des déchets** font partie des objectifs du PÉTR depuis plusieurs années à travers son projet de territoire 2016-2020 (développement des circuits courts alimentaires, filière bois, diversification touristique, etc.), ainsi qu'à travers la démarche de Projet Alimentaire Territorial engagée en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras en 2018.

Depuis avril 2019, l'économie circulaire est une des deux orientations principales du Contrat de Transition Écologique et Solidaire signé avec le Ministère du même nom en avril 2019.

Elle y est déclinée en deux axes :

- **Axe 1 « Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire »**
- **Axe 2 « Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets »**

Le PÉTR accompagne les porteurs de projet publics et privés dans la définition de leurs projets, la mise en œuvre ainsi que la recherche de financements. Il ne porte pas d'actions en propre mais est à l'initiative de plusieurs projets en cours.

Les dispositifs de la mission

Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES)

Le CTES comprend 5 axes stratégiques au sein desquels sont inscrits les projets du territoire après avoir été approuvés par le comité de pilotage qui a lieu annuellement lors de la Conférence des maires.

Les projets sont également présentés lors des comités techniques qui réunissent le PÉTR et les services de l'Etat (Sous-préfecture, ADEME, Caisse des Dépôts et des Consignations, DREAL, DDT). C'est notamment à cette occasion que ceux-ci se positionnent quant à un éventuel financement.

Les porteurs de projets ont ainsi un lien direct avec les services de l'Etat, et les services de l'Etat bénéficient d'une vision de l'ensemble des projets du territoire.

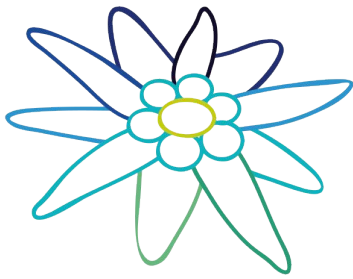
La démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT a pour objectif de fédérer les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire dans une démarche visant à y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous.

Il est co-porté et co-animé par le PÉTR et le Parc Naturel Régional du Queyras.

Plusieurs axes de travail ont été adoptés : Foncier agricole; Valorisation; Agroécologie ; Restauration collective; Education à l'alimentation; et Justice sociale.

Les axes doivent être déclinés en programme d'actions. Un comité de pilotage PÉTR/PnrQ est à mettre en place.



Mission Economie Circulaire, Autonomie Alimentaire et Gestion des Déchets



Financement et Organisation

Depuis mai 2019, la mission comprend un agent (chargé.e de mission Economie circulaire et concertation). Le suivi de la mission est assuré par la directrice.

La mission est financée dans le cadre d'un contrat d'objectifs de 3 ans (mai 2019-mai 2022) entre le PETR et l'ADEME à hauteur de 170 000 €. Ce contrat comprend la mission Économie circulaire et la mission Concertation citoyenne.



Missions principales de l'agent

- Mettre en place sur le territoire un programme pluriannuel et ambitieux d'animation, de facilitation et d'accompagnement des projets avec l'objectif de créer un cadre de confiance entre les acteurs ;
- Créer de l'activité pour les entreprises et les structures de l'économie circulaire et solidaire du territoire ;
- Assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises pour la bonne gestion des fonds drainés et mobiliser des fonds pour le territoire,
- Préparer les instances et comités, rédiger les fiches projets, assurer le suivi des dispositifs



Rôles de l'élu référent

- Être en lien régulier avec l'agent pour assurer le suivi de la mission, échanger sur les projets, les actions (réunion mensuelle ou bimestrielle agent/élu référent)
- Appuyer politiquement le travail de l'agent pour faire émerger les projets, trouver des financements, dépasser les éventuels points de blocage en faisant le lien avec les services de l'Etat, les autres structures, les élus du territoire.
- Représenter la mission au conseil syndical
- Participer aux comités de pilotage et aux comités techniques du CTES
- Mettre en place et participer aux comités de pilotage de la démarche de Projet Alimentaire Territorial
- Participer aux comités de pilotage des projets